

« AUJOURD'HUI, les opportunités sont plus importantes que les risques sur le marché africain »

Avec son réseau DLA Piper Africa, DLA Piper a la volonté d'accompagner le développement du continent africain qui n'a cessé de s'accélérer au cours des dernières années. ***Le point avec Michael Ostrove, Avocat à la Cour et Associé au sein du cabinet DLA Piper également en charge du groupe Arbitrage International de la firme.***



Michael Ostrove

Quelques mots pour nous présenter DLA Piper ?

DLA Piper est né de la fusion de plusieurs cabinets anglo-saxons en 2005. Cabinet full service, il est aujourd'hui un cabinet global. Nous sommes présents dans 40 pays sur plusieurs continents (Amérique du Sud et du Nord, Afrique, Europe, Asie, Australie) avec plus de 4 000 avocats répartis dans 90 bureaux. Parmi les plus importants cabinets d'affaires au monde, nous essayons de couvrir tous les secteurs d'activité de nos clients en leur proposant une large palette de services: droit des sociétés, droit social, M&A, contentieux, financement, immobilier, IPT ... Notre mission est d'accompagner nos clients dans leurs affaires internationales et leur expansion à travers le monde.

En Afrique, vous disposez d'un large réseau : DLA Piper Africa. Dites-nous-en plus.

En plus de nos deux bureaux en propre à Casablanca et Johannesburg, nous avons structuré

une entité dédiée, DLA Piper Africa, en nouant des partenariats stratégiques dans plus de 18 pays sur le continent : Algérie, Angola, Botswana, Burundi, Ethiopie, Ghana, Kenya, Île Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Uganda, Zambie et Zimbabwe. En parallèle, nous disposons aussi de relations très fortes avec des confrères dans de nombreux autres pays. Pour donner un exemple à titre personnel, j'interviens régulièrement en Guinée, au Bénin et en RDC en collaborant avec des confrères implantés dans ces pays.

Aujourd'hui, quels sont les principaux sujets et enjeux qui vous mobilisent sur le continent africain ? Quels sont les besoins de vos clients à ce niveau ?

L'Afrique est un continent dont la place est de plus en plus importante sur l'échiquier économique mondial. Dans ce contexte, un des principaux sujets aujourd'hui est l'énergie – aussi bien sur le plan des projets traditionnels (centrales électriques, recherche et développement des hydrocarbures...) que ceux ayant traités aux énergies renouvelables (hydro-électrique, solaire...). Nos clients sont également actifs dans les industries extractives, et nous les accompagnons sur des problématiques minières. Nous intervenons aussi sur la question des télécommunications.

Au-delà du financement de projets, nous sommes impliqués dans la résolution des litiges qui peuvent découler de ces projets. Nous avons la spécificité d'accompagner les investisseurs et les sociétés qui veulent se développer sur le continent africain, mais aussi les États. Si cela est vrai dans toutes les géographies, il reste

néanmoins essentiel de bien comprendre le contexte local de chaque projet et dossier. En effet, parce que nous ne pensons pas que le droit doit être exporté d'Europe, nous impliquons toujours des conseils locaux dans le cadre des dossiers que nous traitons en Afrique.

Quelles sont les perspectives que peut offrir le continent africain qui connaît un très fort développement depuis déjà quelques années ?

Elles sont considérables !

L'Afrique est un marché extraordinaire à cause de l'important développement de sa population et l'émergence d'une classe moyenne qui va avoir un poids de plus en plus important dans l'économie mondiale. Pour nous, l'enjeu est de pouvoir contribuer au développement des échanges intra-africains, mais aussi d'accompagner les investisseurs et les promoteurs de projets africains. D'ailleurs, nous voyons émerger des acteurs africains importants, notamment des banques ou des fonds d'investissements, telle que la Banque Africaine de Développement (BAD) ou Africa 50. Ces nouveaux acteurs sont soutenus par des États, des acteurs publics et privés pour que l'Afrique puisse bénéficier concrètement de son propre développement.

Le mot de la fin ?

Aujourd'hui, les opportunités sont plus importantes que les risques sur le marché africain. Le développement de l'OHADA va garantir une véritable stabilité juridique qui permettra à un climat de confiance propice aux affaires de s'installer sur le continent. X